

Comment bénéficier des aides à la pratique sportive ?

Avec près de 20 millions de sportifs licenciés dans un club, la France est un des pays d'Europe où le sport est le plus populaire. Malgré cet engouement, il faut reconnaître que la pratique du sport est un investissement. Heureusement, on peut bénéficier d'aides à la pratique sportive pour diminuer la note.

Coupon Sport le chèque vacances du sport :

Entre la licence, le matériel spécifique à chaque activité sportive et les frais additionnels, il est possible de débours pas mal d'argent dans le sport. Pour alléger ce coût, il existe une solution simple : le coupon sport.

A l'instar du chèque vacances, ce coupon peut être utilisé par le titulaire du bon ou sa famille (le coupon étant nominatif). Les coupons sport **peuvent être d'une valeur de 10 €, 15 € ou 20 €**. Les coupons sport sont là pour régler la licence d'un club, les cours/stages de sports ou la cotisation à une association sportive. Il est possible de s'en procurer auprès de différents organismes suivant votre situation :

- Un agent de la fonction publique doit demander à l'association du personnel.
- Un salarié dans le privé doit voir avec son comité d'entreprise.
- Certains administrés peuvent voir avec les institutions locales (mairie, conseil général, comité national d'action social...)

Le Pass'Loisirs une aide de la CAF pour la pratique sportive :

Depuis plusieurs années, la CAF propose une aide d'une cinquantaine d'euros pour aider à financer une activité sportive ou culturelle. Utilisable en une seule fois ou non, cette aide peut servir à financer l'inscription à un club sportif.

Pour en bénéficier il faut bénéficier de prestations de la part de la CAF durant l'année de la demande et avoir un quotient familial peu élevé (le montant varie en fonction des régions).

Des aides locales pour encourager les activités sportives :

En France les collectivités locales investissent fréquemment dans l'accès au sport pour les jeunes.

Le département des Hauts-de-Seine, propose une **aide sportive avec le Pass+** allant de **20 € à 60€** pour les collégiens résidant dans le département et y pratiquant un sport appartenant à une fédération.

En définitive, de nombreuses offres existent pour permettre à tous de pratiquer une activité sportive à moindre frais. Principalement à destination des jeunes, ces aides financières visent à rendre le sport en club accessible. Auprès d'organismes privés ou publics, il est possible de profiter de réductions plus que bienvenues, alors pourquoi s'en priver?